*Cet avenant est obligatoirement à prendre à la suite de la publication du décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale qui impose dorénavant certaines mentions obligatoires dans les contrats de droit public.*

*Concernant les CDI de droit public en cours au 1er janvier 2016, l’article 55 du décret du 29 décembre 2015 prévoit qu’ils soient obligatoirement complétés de ces mentions au plus tard le 30 juin 2016. Il convient donc de prendre un avenant pour compléter ces CDI .*

Avenant au contrat de droit public à durée indéterminée

de M/Mme…..

Entre le Maire (*ou Président*)

De

Et

M.

Domicilié(e)

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et relatif aux agents contractuels de la fonction publique territoriale,

Considérant que l’article 8 du décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 portant diverses dispositions relatives aux agents contractuels de la fonction publique territoriale modifie les dispositions de l’article 3 du décret du 15 février 1988 précité relatives au mentions obligatoires que doivent comporter tous les contrats de droit public, à durée déterminée ainsi qu’à durée indéterminée ;

Considérant que l’article 55 du décret n° 2015-1912 du 29 décembre 2015 prévoit que les contrats à durée indéterminée sont complétés de ces mentions obligatoires dans un délai au plus égal à six mois à compter de la date d'entrée en vigueur du présent décret, soit jusqu’au 30 juin 2016 ;

Considérant qu’il est donc nécessaire, par voie d’avenant, de mettre le contrat de droit public à durée indéterminée de M./Mme …………… en conformité au regard de ces nouvelles dispositions,

Il a été convenu ce qui suit :

**ARTICLE 1** : Le contrat de droit public à durée indéterminé de M. /Mme ………conclu le ……..est complété par les mentions suivantes :

(*le cas échéant*), précisez l’article de la loi du 26 janvier 1984 sur le fondement duquel il est établi, ainsi que l’alinéa

(*le cas échéant*), précisez la date d’effet de contrat

(*le cas échéant*), précisez la définition du poste (*cf.* le fiche de poste par exemple pour définir les missions)

(*le cas échéant*), précisez la catégorie hiérarchique (A, B, C) dont l’emploi relève

(*le cas échéant*), précisez les conditions d’emploi (par exemple, le temps de travail : ARTT, le lieu de travail, les congés annuels, etc. *cf.* le règlement intérieur par exemple)

(*le cas échéant*), précisez la rémunération

(*le cas échéant*), précisez les droits et obligations

**ARTICLE 2** : Les autres dispositions du contrat à durée indéterminée demeurent inchangées.

**ARTICLE 3** : Le présent avenant sera transmis au représentant de l’Etat, au comptable de la collectivité et notifié à l’intéressé(*e*).

Fait à ........................., le ..../..../....

Signature de l’agent, Signature de l’Autorité

Territoriale

*Le présent avenant au contrat peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Toulouse (68 rue Raymond IV - BP 7007-31068 TOULOUSE CEDEX 07) dans un délai de deux mois à compter de sa notification.*